



Association des Plaisanciers du Minaouët

Mail : adpm29@gmail.com
 Site internet : <http://adpm29.jimdofree.com>
 Tél : 0782778308

AG 2021 par correspondance

Rapport Moral et d'Activités des années 2019 et 2020

Chers Adhérentes, chers Adhérents,

Notre Assemblée Générale de 2020 n'avait pas pu avoir lieu compte tenu des restrictions dues à la crise sanitaire. Les restrictions en vigueur aujourd'hui nous conduisent à organiser notre Assemblée Générale 2021 par correspondance, avec un regard sur les 2 années écoulées depuis celle de mars 2019. Notre association a donc poursuivi sa route dans le cadre de **l'arrêté inter-préfectoral 2018061-137 autorisant notre zone de mouillages et nous en confiant la gestion, et de l'arrêté inter-préfectoral 2018061-136 portant le règlement de police de cette zone de mouillages, signés le 2 mars 2018.**

Depuis notre dernière AG, notre association a malheureusement perdu l'un de nos plus anciens adhérents : **Olivier Berton** (propriétaire du prao « Askellic » qui était amarré au poste 212) **est décédé** en novembre 2019. Nous nous associons à la peine de sa fille Yara Berton, qui est également l'une de nos adhérentes.

14 autres adhérents ont quitté l'association suite à la vente de leur bateau ou parce qu'ils ont trouvé un autre mouillage, ou, pour 2 d'entre eux, suite à une radiation prononcée par le CA, pour non-paiement de leur cotisation et redevance de mouillage.

- M. [REDACTED], poste 105 (pêche-promenade « Le Korrigan),
- M. [REDACTED], poste B9 (voilier Gibert 20 « Mimi-Cra-Cra »),
- M. [REDACTED], poste 303 (voilier mousquetaire « Casablanca »),
- M. [REDACTED], poste 213 (voilier mirage 28 « Tranquillou »),
- M. [REDACTED], poste 406 (voilier Contest 29 « Misty »),
- M. [REDACTED], poste 501 (voilier Sangria « Gwendal »),
- M. [REDACTED], poste B3 (Esteou 530 « Le BELODET »),
- M. [REDACTED], poste 124 (Baleinier 600 « Kan Ar Mor »),
- M. [REDACTED], poste B10 (vedette Antarès 730 de 6,95m),
- M. [REDACTED], poste 213 (voilier Bénèteau / Baroudeur MK II « Armorique »),
- M. [REDACTED], poste P1 (voilier Bénèteau First 25 " Céladon "),
- M. [REDACTED], poste 110 (voilier Kelt 8,50 « Sara »),
- M. [REDACTED], poste 408 (voilier ETAP22 « Ipanema »),
- M. [REDACTED], poste 401 (voilier Trismus 37 « la Girelle »).

ADPM

Siège social : 8, impasse du Rivage – 29900 Concarneau

Pour compenser ces départs et compte tenu des postes qui étaient vacants à la dernière AG, nous avons eu le plaisir d'accueillir, depuis notre dernière AG, **16 nouveaux adhérents** qui figuraient sur au moins 1 des 7 listes d'attente concernant les 5 zones du Minaouët et les 2 plages :

- M. [REDACTED], voilier Fantasia 8,30m au poste 122,
- Mme [REDACTED], canot breton 4,35m au poste 305,
- M. [REDACTED], vedette Antarès 730 de 6,95m au poste B10,
- M. [REDACTED], semi-rigide Zodiac 550 de 5,20m au poste B12,
- M. [REDACTED], pêche promenade Kirié-Baleine 520 de 4,98m au poste 105,
- M. [REDACTED], semi-rigide Quicksilver de 4,20 au poste P2,
- M. [REDACTED], bateau Cap Camarat 4,25m « la petite Juju » au poste 303,
- M. [REDACTED], voilier Baroudeur de 6,80 m « Armorique » au poste 213 (radié en 2020),
- M. [REDACTED], coque open Adria 400 de 4m au Poste P14,
- M. [REDACTED] Guy, Vedette Antares 6.40 « Marcam », au poste 406,
- M. [REDACTED], voilier First 285 « Vaimiti II » de 8,60m au poste 212,
- M. [REDACTED], voilier Bénéteau First 22 " Juan " au poste 124,
- M. [REDACTED], vedette Bénéteau Flyer 6.50 "Cap " au poste B3,
- Mme [REDACTED], voilier Fantasia 27 DL 7,7 m " Hatoup " au poste 501,
- M. [REDACTED], voilier Caprice de chez Dubigeon Normandie de 7,36 m « Esterelle » au poste B10,
- M. [REDACTED], bateau Sea Rover 500 de 4,95 m « Le Labrax » au poste B9

2 adhérents ont obtenu un 2ème poste de mouillage :

- Le poste P1 (plage de Pen-Avel), a été attribué à M. [REDACTED] (voilier Kirié Feeling 720 « Istanblue »), déjà titulaire du poste 215
- Le poste 110 a été attribué à M. [REDACTED], bateau à moteur Sea Rover 500 de 4,95 m « Le Labrax » déjà titulaire du poste B9.

Ceci porte à 5 le nombre d'adhérents bénéficiant de 2 mouillages (1 dans le Minaouët et 1 sur une des 2 plages) en payant une double cotisation et redevance de mouillage, comme le prévoit l'article 1 alinea 3 de notre Règlement Intérieur.

2 postes de mouillage sont en cours d'attribution (les postes 401 et 408) **et 2 autres postes de mouillage sont actuellement disponibles** : les postes P7 et P13 à la plage de Pen-Avel.

2 changements de bateau ont été validés par le CA :

- M. [REDACTED], poste 203, voilier Rochelais 5,14 m « Nominoé » par voilier Westerly Centaur 8,03 m « Nominoé ».
- M. [REDACTED] (poste P2) : remplacement de son semi-rigide Quicksilver 430 " Pen Azen " par le semi-rigide Valiant " Ines " de 5,70m

Le CA de l'ADPM a constaté en 2019 que **de plus en plus de bateaux au mouillage dans le Minaouët étaient en état d'abandon manifeste**. Comme le prévoit l'article 4 du RI, un courrier a été adressé fin 2019 aux 6 propriétaires concernés leur demandant de procéder au retraitement de leur bateau, soit de façon provisoire pour effectuer le carénage dans une aire appropriée, soit définitivement pour stockage à terre, vente ou destruction. 2 des bateaux

concernés ont quitté le plan d'eau définitivement, 2 autres ont été sortis pour carénage et le carénage d'un autre a été reporté pour raison de santé. Une procédure de radiation est en cours pour le 6ème.

A notre demande, une **nouvelle opération de retraitement de corps morts abandonnés et de débris divers** a été menée par la DDTM fin 2019, suite aux explorations des mouillages des plages de Pen-avel et des Bouchers réalisées l'été 2018 par des membres du CA assisté d'un plongeur bénévole ; 920 kg de ferrailles et de DIB (Déchets Industriels Banals) ont ainsi été retirés de l'eau les 14 et 16 octobre 2019 par l'entreprise SOS Plongée.

Une autre action de nettoyage du domaine public maritime sera menée par la DDTM début 2021 : elle concernera l'**enlèvement de 3 épaves** échouées à la **plage de Pors Bleiz**.

A propos de corps-morts, je vous rappelle, chers adhérents, que **l'entretien de votre dispositif de mouillage (corps-mort, cigale, chaîne, manilles ...)** est de votre **responsabilité** et peut vous éviter des désagréments comme ceux arrivés à 2 de nos adhérents :

- Rupture de l'amarre de la coque open Adria 400 de 4m au P14, lors du coup de vent du 9 août 2019
- Echouage dans les rochers du misainier « Bidouric » suite à la rupture de son dispositif de mouillage au poste B7 lors du coup de vent du 21 août 2020.

Le Conseil d'Administration de l'ADPM s'est réuni 5 fois depuis notre Assemblée générale de mars 2019, dont seulement 2 fois en 2020, compte tenu des restrictions dues à la crise sanitaire. Les débats et décisions ont notamment concerné, outre les évolutions évoquées tout à l'heure :

- Les relations avec nos adhérents (notamment le respect des délais concernant le paiement des cotisations et redevances et la transmission des attestations d'assurance, les démissions, rappel au règlement intérieur)
- La gestion de la liste d'attente de chacune des 7 zones
- Les bateaux squattant le plan d'eau et les bateaux en état d'abandon
- Le budget de l'association,
- La modification du Règlement Intérieur.
- La décision de faire un don de 400 € à la SNSM en 2020. Ce chèque a été remis en septembre 2020 aux représentants de la Station de Trévignon-Concarneau.

J'évoquerai pour finir ce rapport les opérations de **nettoyage du plan d'eau** :

- Un grand nombre de nos adhérents ont participé au nettoyage du Minaouet et des abords des plages de Pen-Avel et des Bouchers effectué le 14 avril 2019.
- L'opération prévue en mai 2020 avait été annulée pour les raisons que vous connaissez.
- **La prochaine opération de nettoyage du plan d'eau aura lieu le 13 mars 2021 à 10 h** et les adhérents présents pourront remettre leur bulletin de vote par correspondance concernant nos Assemblées Générales.

En espérant vous y rencontrer !

Le Président

Yves CAYTAN

ADPM

Siège social : 8, impasse du Rivage – 29900 Concarneau